

Introduction générale

Avec l'accélération du processus de mondialisation, le derniers tiers du xx^e siècle connaît un besoin renforcé d'histoire et de recherche identitaire. Pour beaucoup, cela passe notamment par une quête des racines – elles-mêmes indissociables de la généalogie et du « retour sur la terre de ses ancêtres » (territoire d'origine), y compris par l'image et la lecture –, par le désir également de (re)trouver si ce n'est de lointains cousins par le sang, tout au moins des individus sensibilisés à une histoire commune et fondatrice... Les descendants de huguenots en constituent une excellente illustration. Les traces patrimoniales, qui donnent à voir, à toucher, à ressentir, à méditer, sont à ce titre recherchées, comme autant de preuves d'un passé plus ou moins mythifié, comme autant de sources d'émotion et de réflexion.

SUR LES TRACES DE L'ANCÊTRE HUGUENOT

Ces traces sont nombreuses à l'échelle atlantique, qu'elles soient liées à des « réfugiés » ayant fui la révocation de l'édit de Nantes (18 octobre 1685), à des individus qui ont quitté le royaume de France avant cette date fatidique et l'interdiction du culte réformé, ou encore à de simples colons ayant décidé de s'installer dans une colonie française ou étrangère au xviii^e siècle. Elles revêtent des formes variées et touchent tout autant le domaine du patrimoine matériel que celui du patrimoine immatériel. Ignorées ici ou là, elles connaissent ailleurs une véritable valorisation touristique et culturelle, surtout dans les territoires où la « mémoire huguenote » est la plus vive. Au-delà des patronymes, c'est surtout dans la toponymie et l'odonymie commémorative que les huguenots ont laissé les repères mémoriels les plus nombreux et souvent les plus visibles : noms de localités, de rues ou d'avenues, notamment. Mais la répartition de ces repères dans l'espace ne reflète pas forcément le poids démographique des communautés fondatrices : globalement, et paradoxalement pourrait-on dire, les quelques milliers de calvinistes français installés dans les colonies

atlantiques¹, après la révocation de l'édit de Nantes (moins de 4000 pour les Treize colonies anglaises, quelques dizaines peut-être pour les autres possessions britanniques en Amérique, plusieurs centaines pour l'ensemble des établissements néerlandais) ont proportionnellement laissé plus de traces dans les mémoires et le paysage que les dizaines de milliers d'individus installés dans les îles Britanniques (plus de 60 000 ?), dans les Provinces-Unies (plus de 50 000 ?), dans les provinces germaniques (plus de 35 000 ?), ou en Suisse (plus de 22 000 ?)...

Dresser à l'échelle atlantique, et en quelques pages, un inventaire exhaustif de l'héritage huguenot (historique, patrimonial, mémoriel et identitaire)², constitue un défi d'autant plus grand que cet héritage s'entremêle avec celui du « réformateur » Jean Calvin (1509-1564)³, une « figure » bien entendu incontournable pour tous les réformés et/ou ceux qui en revendiquent les valeurs. L'approche comparative ne manque pourtant pas d'intérêt, même s'il n'est pas aisé de déterminer ce qui relève du fait huguenot de ce qui ne l'est pas, car l'histoire des protestants français ne peut être dissociée de la destinée des sociétés qui les ont accueillis après qu'ils aient quitté le royaume de France. Une telle démarche permet en effet de mieux cerner les processus d'appropriation et de (re)construction mémorielles, de confronter, sur le long terme, les enjeux qui entourent le passé huguenot en termes de valorisation, que cette dernière soit liée à des objectifs (et des fondements) culturels, touristiques, politiques, religieux ou idéologiques. Elle permet également de mieux saisir la place qu'occupe aujourd'hui l'histoire dans la vie des communautés réformées et dans l'esprit de ceux qui se revendiquent « descendants de huguenot(s) ». Les repères patrimoniaux et mémoriels (vestiges matériels, lieux de mémoire) jouent certes un rôle important dans l'édification des fidèles, mais aussi dans la formation et la structuration des identités collectives, qu'elles soient d'essence religieuse, associative, familiale ou tout simplement citoyenne (la « nation »). Mais cet héritage est plus ou moins marqué selon les territoires et s'inscrit différemment dans les paysages : il s'affirme ici ou là, tandis qu'il a tendance à s'assoupir ailleurs... Il ne rend pas non plus compte de la diversité des expériences qui ont été menées à l'échelle atlantique, l'immense majorité des huguenots n'ayant pas laissé de traces durables sur leur lieu d'installation et/ou ne bénéficiant pas d'une descendance susceptible d'initier, d'entretenir ou de raviver une quelconque mémoire familiale⁴. Et cela même si la réalisation d'inventaires patrimoniaux révélerait très certainement bien des vestiges, ici ou là, comme à Haïti, l'ancienne Saint-Domingue, qui a accueilli sur son sol de nombreux protestants, dont des propriétaires d'habitation, comme les Fleuriau.

De part et d'autre de l'Atlantique, la « mémoire huguenote » repose avant tout sur l'idée du Refuge salvateur, avec ses corollaires : la persécution en France consécutive à la révocation de l'édit de Nantes ; l'exil forcé qu'il a provoqué

et le bonheur retrouvé grâce à une rapide intégration des « réfugiés » dans les territoires d'accueil; la possibilité de vivre désormais sa foi en toute liberté; les apports – systématiquement présentés comme positifs – aux sociétés d'accueil, en lien avec une nouvelle vie familiale. Les discours qui lui sont associés et qui s'appuient sur un nombre croissant de publications se structurent dès le dernier tiers du XIX^e siècle, période marquée par une véritable « renaissance huguenote⁵ » sur le plan identitaire : réactivation et (re)construction mémorielles sont alors associées à une relecture de l'histoire des réformés français et de leur installation outre-Atlantique. Dans son bilan historiographique sur la « Diaspora huguenote », Eckart Birnstiel souligne, à juste titre, combien ces premiers travaux reposaient avant tout sur la rédaction d'une histoire apologétique⁶, qui a d'emblée rejailli sur les « histoires familiales ». En France comme aux États-Unis, ils ne peuvent être dissociés de l'idéal républicain qui garantit la liberté de conscience et les droits individuels; au Brésil, de l'affirmation des Églises protestantes, et en particulier de l'expansion du presbytérianisme⁷. Mais dans d'autres territoires, cette mémoire des ancêtres fut si ce n'est inexistante tout au moins assoupie et parfois même longtemps refoulée. Et cela pour des raisons diverses : absence de descendants, susceptibles de la créer, de la raviver et/ou de l'entretenir, comme dans les Antilles françaises; absence ou quasi-absence de communautés protestantes susceptibles de la faire naître et de la structurer, comme en Guyane française; toute-puissance de l'Église catholique qui limitait d'autant l'évocation du fait protestant, comme au Québec; oppositions identitaires et tensions sociales, comme au Suriname, où les réformés français ont longtemps été associés à l'esclavage...

L'héritage huguenot est particulièrement bien présent aux États-Unis, sur la côte Est. Il y est sacralisé par les *Huguenot Societies* – nous y reviendrons – et retient souvent l'attention des pouvoirs publics, qui voient en lui un patrimoine de portée nationale et un vecteur de développement local (culture, tourisme) – comme l'atteste par exemple le *Fort Caroline National Memorial Park*, près de Mayport, en Floride, qui accueille une réplique de la « colonne Ribault » et la reconstitution du fort Caroline, fondée par René de Laudonnière en 1564, à la demande de l'amiral de Coligny. Mais s'il est avant tout concentré sur la côte Est, cet héritage n'est pas absent du reste du pays – même s'il y est plus diffus.

Il n'est pas surprenant que ce soit la façade atlantique qui demeure la principale dépositaire de cette mémoire huguenote, car c'est ici que se sont installés les calvinistes français aux XVII^e et XVIII^e siècles (Caroline du Sud, Virginie, est de l'État de New York, surtout) – que l'on présente généralement comme des « réfugiés » fuyant les persécutions catholiques en France – ou qu'ont été menées les premières initiatives en matière de colonisation (expéditions de Jean Ribault et de René de Laudonnière entre 1562 et 1565). C'est également là que se concentrent fort logiquement les sites patrimoniaux (maisons, cimetières, sites archéologiques, etc.) et les lieux de mémoire les

plus emblématiques. Les références aux huguenots y sont légion. Il en est ainsi de ces nombreuses *huguenot roads*, *huguenot avenues* ou *huguenot streets*... qui s'ajoutent à la *Ribaut Road* de Port Royal et de Beaufort (Caroline du Sud), à la *Ribault Street* de Mayport (Floride), à la *Fort Caroline Road* de Jacksonville (Floride), au *Ribault Park* de Mayport ou d'Atlantic Beach, et à bien d'autres noms de lieu issus de l'histoire huguenote... À Richmond (Virginie) et dans ses environs, on recense une *Huguenot Road* (route 147), sur laquelle se trouve *The Lee-Huguenot Trade Center* – un complexe commercial et financier qui met en avant (pour la vente ou la location de bureaux et d'entrepôts notamment) la qualité de ses constructions de type « colonial design » –, le *Huguenot Village Shopping Center* (centre commercial) et le *Huguenot Memorial Bridge*, construit en 1949, qui permet de franchir la rivière James : il avait été nommé ainsi pour rendre hommage aux colons français qui étaient venus dans la région au XVIII^e siècle afin d'« échapper aux persécutions religieuses en France ». Huguenot est aussi le nom d'un quartier de Staten Island (New York). Initialement appelé Bloomingview, il a été rebaptisé en l'honneur des huguenots – menés par Daniel Perrin – qui s'étaient installés là à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, pour échapper, dit-on, aux mêmes persécutions religieuses. La *Huguenot Station*, implantée sur l'avenue Huguenot, est le nom d'une des gares de la *Staten Island Railways station*... Le quartier historique – le *French Quarter* – de Charleston (Caroline du Sud) comprend lui-même des rues baptisées du nom de « réfugiés » français (comme les rues Prioleau et Gendron), dont certains (quand ce ne sont pas leurs enfants) nous ont laissé de splendides demeures (comme la Thomas Legare House, construite vers 1759)... et des descendants illustres, eux-mêmes parfois honorés par la postérité (*Ravenel Bridge*)! Une visite de la ville laisse entrevoir combien les noms de famille d'origine française sont encore bien présents dans le paysage urbain (enseignes de magasin ou d'ateliers, etc.). Un grand nombre d'institutions (écoles, entreprises privées, loges maçonniques, associations diverses, etc.) portent le nom de « Huguenot » – ou le nom d'un « réfugié » français – afin d'entretenir et de diffuser les valeurs (ou tout simplement pour s'en réclamer) que les huguenots sont censés incarner, telle cette section du Rotary Club à Midlothian (Virginie), la *Huguenot Trail Rotary Club*, fondée en 1999⁸. Nous pourrions démultiplier les exemples tant ils sont nombreux. La consultation des annuaires téléphoniques permet elle-même d'observer la dissémination de ces patronymes d'origine française huguenote dans l'ensemble du pays, via le jeu complexe des migrations internes, depuis les débuts de la conquête de l'Ouest, au XIX^e siècle.

RENDRE HOMMAGE AUX « PÈRES FONDATEURS »

Aux côtés des chercheurs qui collectent, analysent et diffusent les données historiques, aux côtés également des férus de généalogie, ce sont les associations d'origine culturelle et/ou constituées de descendants de huguenots qui contribuent le plus à entretenir et/ou à raviver la mémoire huguenote⁹. À l'échelle atlantique, celle-ci se structure certes autour de l'idée du « Refuge », mais elle repose aussi sur tout un ensemble de traditions familiales, associées le plus souvent à un discours apologétique qui tend à mythifier l'ancêtre – ou les ancêtres – et à idéaliser le passé. La figure du « réfugié », homme juste, intègre et persévérant, devient alors centrale : après avoir affronté la répression religieuse en France, et donc l'intolérance, il aurait su trouver le bonheur et la quiétude dans sa société d'accueil, et cela, grâce à ses qualités personnelles, dont la foi et le courage, à son dur labeur et à sa persévérance. Il est non seulement érigé en modèle de vertu, mais son action est également présentée comme fondatrice, tant pour sa lignée que pour la nation elle-même.

C'est pourquoi ces associations sont particulièrement attachées à l'héritage huguenot (biens matériels ou immatériels), auquel elles attribuent une valeur symbolique – ferment identitaire – et un message collectif – sens de l'histoire, enseignements pour l'édification des fidèles ou la formation citoyenne. Dans ce cadre-là, elles ont su se mobiliser pour révéler, inventorier, protéger et valoriser le patrimoine issu du processus migratoire, à l'instar de la *Société de l'histoire du protestantisme franco-québécois*. Elles ont souvent eu un rôle fondamental – et précurseur – dans l'élaboration et la structuration des discours entourant cette histoire protestante. Qu'elles soient ou non d'essence familiale, elles ont bâti – ou consacré – des lieux de mémoire, et ont très largement œuvré au mouvement de patrimonialisation et de mise en tourisme de certains sites, territoires ou monuments, avec l'objectif de sensibiliser les populations et de transmettre cet héritage aux générations futures.

Elles multiplient les actes commémoratifs (célébrations, élévations de plaques et de monuments, etc.) afin d'entretenir la mémoire du passé et de promouvoir – dans la durée – l'« esprit huguenot » auprès du plus grand nombre : en évoquant leurs ancêtres, les descendants en cultivent certes les vertus, les qualités et les mérites pour leur propre édification, mais ils entendent aussi s'adresser au corps social dans son ensemble afin de le sensibiliser à un héritage qu'ils veulent partagé et qui doit, selon eux, susciter la curiosité. En témoigne, par exemple, la plaque – dotée de la « croix huguenote » – apposée, en 1973, dans le comté de Powhatan par la *Society of the Founders of Manakin in the Colony of Virginia*, à la mémoire du « Huguenot » Gédéon Macon (1648-1702), « ancêtre de Martha Washington » – épouse de George Washington et première *First Lady* des États-Unis – et de « milliers » d'autres personnes qui voient couler dans leurs veines du « sang protestant français » : elle souligne

que « sa mémoire est une lumière [qui doit guider] nos pieds, un modèle qui doit enrichir nos vies et un héritage à chérir dans nos cœurs¹⁰ ». À New Paltz, ce sont plusieurs associations de famille, qui entretiennent la mémoire des « pères fondateurs » de la localité, dont la *DuBois Family Association*, fondée en 1966, et dont les membres descendent de Louis DuBois et de sa femme Catherine Blanchan, qui avaient émigré en Amérique du Nord dès 1660¹¹.

Aux États-Unis, comme en France, dans les îles Britanniques ou en Afrique du Sud, ces associations ont ainsi très largement contribué à la fabrication d'un patrimoine culturel encore méconnu; elles ont œuvré à sa reconnaissance, à son interprétation et à son animation. Il est vrai qu'elles ont précocement ressenti le besoin d'inscrire leurs histoires familiales et/ou communautaires dans le paysage, de les matérialiser par des repères mémoriels et/ou monumentaux. Cela leur permet de donner davantage de crédit aux discours qu'elles ont forgés au fil du temps, et qu'elles inscrivent dans l'espace : elles donnent à voir et à méditer. Qu'elles dépendent d'un organisme public ou qu'elles appartiennent à une entité privée (particulier, association ou entreprise), ces traces du passé huguenot se voient investies d'une mission universelle : témoigner des événements dont elles sont issues et rappeler combien les huguenots ont activement participé à l'édification et à la structuration des sociétés qui les ont accueillis. Les associations leur attribuent généralement une importance historique de premier ordre et les considèrent comme un bien commun, qui transcende les frontières régionales ou nationales. C'est la raison pour laquelle elles entendent les identifier, les sauvegarder et les restaurer pour les offrir éventuellement à la visite – c'est-à-dire à la réflexion et/ou à l'émotion. Elles s'appuient en cela sur une « généalogie huguenote » qui se porte bien, même si elle ne repose pas toujours sur un véritable travail d'archives.

On ne s'étonnera guère, dans ces conditions, que la mise en tourisme des sites liés au fait huguenot soit très souvent liée au monde associatif, du moins en leurs débuts : celui-ci a su, en effet, définir, concevoir, gérer et promouvoir de nouveaux produits ou services touristiques auprès du grand public. Il en est ainsi, par exemple, du centre historique de New Paltz (État de New York), qui comprend « une collection de maisons coloniales en pierre [...] détenues et exploitées par la *Huguenot Historical Society* » : celles-ci sont souvent qualifiées de « musées-maisons », en raison du soin qui a été accordé à leur aménagement intérieur (objets et mobiliers anciens). Elles s'organisent autour de ce qui serait *la* ou l'une des plus vieilles rues des États-Unis...

Cet héritage commun n'en crée pas moins du lien social entre descendants de huguenots (partage d'un même sentiment d'appartenance, constitution de réseaux associatifs, organisation d'événementiels, échanges de données biographiques, etc.), y compris à l'échelle transatlantique (interconnexion des initiatives, mise en réseaux de certains lieux de mémoire, partage de savoirs, relais intellectuels). Ces associations génèrent elles-mêmes un tourisme des

racines – ou tourisme de (la) mémoire – en progression notable. Elles soutiennent également, ici ou là, le développement touristique, participant ainsi à la bonne santé économique de certaines villes et/ou régions : l'objet patrimonial, identifié et valorisé par leurs soins, porte en lui les germes d'une exploitation culturelle, identitaire et touristique élargie. Cette dynamique associative a ainsi très largement contribué à « (re)huguenotiser » certains territoires, comme la région de Jacksonville, en Floride...

LES SOCIÉTÉS HUGUENOTES : REVENDIQUER ET ENTRETENIR UNE IDENTITÉ FONDATRICE

Dans ce contexte, les associations familiales (aux structures plus ou moins informelles), réunissant les descendants d'un même ancêtre, jouent certes un rôle non négligeable, mais ce sont surtout les *Huguenot Societies* (« Sociétés » qui regroupent des descendants de huguenots), interconnectées entre elles à l'échelle mondiale¹², qui constituent les principales vectrices de cette mémoire, tant par leur influence que par les moyens dont elles disposent, y compris sur le plan financier. Pour en être membre à part entière, il faut répondre à des critères bien précis, comme l'atteste notamment la liste établie par la *National Huguenot Society*, à laquelle sont affiliées la plupart des Sociétés américaines : avoir au moins 16 ans, adhérer aux « principes huguenots de foi et de liberté », se revendiquer « de la foi protestante » – quelle que soit l'Église d'appartenance – et descendre en ligne directe d'un huguenot (homme ou femme) ayant émigré à l'étranger ou qui a choisi de rester en France avant l'édit de Tolérance (28 novembre 1787)¹³.

On trouve ces Sociétés aux États-Unis – qui en constituent le berceau – mais aussi en Afrique du Sud, dans les îles Britanniques, dans d'autres États européens (Allemagne, Belgique, Danemark, Pays-Bas, Suède, Suisse), et dans certains pays du Commonwealth (Australie, Nouvelle-Zélande et Canada¹⁴, par exemple¹⁵). Elles partagent un même symbole – la fameuse « croix huguenote » – et les mêmes valeurs fondatrices, résumées en une formule qui ponctue discours, courriers et rapports : *In Huguenot Faith* (« Dans la foi huguenote »). Elles se donnent également des objectifs communs : préserver et promouvoir l'histoire et le patrimoine huguenots ; et cela, afin de montrer – et de rappeler sans cesse – la part, supposée majeure, que ces huguenots ont eue dans la construction des identités nationales des pays d'accueil. Elles œuvrent à la diffusion de la connaissance et entendent favoriser l'échange d'informations, ce que facilite désormais Internet. Elles s'adressent certes aux descendants de huguenots – dont beaucoup ont une totale méconnaissance du passé de leurs ancêtres –, mais elles ont su également élargir leur audience à tous ceux qui « respectent et admirent les huguenots » et qui « cherchent à perpétuer leur

mémoire », comme le rappelle la *Huguenot Society of Great Britain and Ireland*, l'une des plus anciennes¹⁶. Dans ce cadre-là, les « grandes figures » huguenotes apparaissent comme autant de modèles à imiter, comme autant de pères fondateurs (pour la lignée familiale ou pour la nation dans son intégralité), comme autant de porteurs de valeurs collectives.

Aux États-Unis, ce sont des milliers de personnes qui gravitent autour de ces Sociétés huguenotes (ou de simples associations familiales). Elles ont essaimé dans la grande majorité des États américains, y compris ceux dont l'histoire n'a aucun lien avec le fait huguenot – comme le Nebraska, le Nevada, le Wisconsin ou l'Oklahoma –, si ce n'est la venue de certains de leurs descendants, via le jeu des migrations internes aux XIX^e et XX^e siècles. La *Huguenot Society of California* dispose même de deux antennes en Californie, dont l'une a pris un nom symbolique : *La Rochelle Chapter*, « La Rochelle étant le dernier bastion des Huguenots dans leur combat contre la persécution menée par la hiérarchie catholique¹⁷ » ! C'est également le nom d'une autre « branche » au Texas (Dallas). Quant à la *Huguenot Society of Florida*, affiliée à la *National Huguenot Society*, elle se structure autour de six « Chapters » qui ont pour nom *Admiral Gaspard de Coligny* (Tampa), *Fleur de Lis* (Miami), *Henry of Navarre* (Naples), *Jean Calvin* (Sarasota), *Fort Caroline* (Amelia Island) ou *Louis DuBois* (Fort Lauderdale). Le nombre d'adhérents oscille généralement entre quelques dizaines et quelques centaines d'individus par société. Les quelque 2000 membres, « tous descendants de huguenots », revendiqués par la *Huguenot Society of South Carolina*, font à ce titre exception. Mais il convient de préciser ici que ces Sociétés favorisent plutôt la « qualité » des membres (sincérité, engagement, intégration à d'autres réseaux, etc.) et ne recherchent nullement à accroître coûte que coûte leurs effectifs : elles sont ainsi parfois accusées d'être « fermées », tant il est vrai qu'elles tiennent à maintenir leurs spécificités (intégration réservée à une « élite », généralement cultivée et instruite, particulièrement sensibilisée aux apports de ses ancêtres). Dans leurs objectifs, ces Sociétés locales (ou « régionales », au niveau des États américains) ne se démarquent guère des Sociétés huguenotes nationales, auxquelles elles sont généralement affiliées : les adhérents de la *Huguenot Society of South Carolina*, pour ne citer qu'elle, se retrouvent certes autour de la devise « Religion, Liberté et Vérité », mais ils se donnent également pour mission de « préserver la mémoire des huguenots qui ont quitté la France avant la promulgation de l'édit de Tolérance, le 28 novembre 1787 », « de promouvoir une meilleure connaissance des valeurs et de la culture de ces huguenots », et de « tenir des registres généalogiques pour les émigrants et leurs descendants¹⁸ ».

DES RÉCITS SOUVENT D'ESSENCE HAGIOGRAPHIQUE

Mais la mémoire est par définition sélective et s'accommode de bien des distorsions historiques. Elle finit souvent par oublier la complexité du processus historique en dénaturant les faits. Le terme « huguenot » porte en lui toutes ces ambiguïtés : encore utilisé de manière péjorative au XIX^e siècle, par certains représentants du monde catholique, il est aujourd'hui un élément de fierté individuelle ou collective pour ceux qui se réclament d'un supposé « esprit huguenot » et qui revendiquent leurs « racines huguenotes ». Aux côtés de la « croix huguenote » qui lui est étroitement associée, la figure du huguenot constitue, à l'échelle internationale, un véritable marqueur identitaire pour les descendants de protestants français. Elle crée un sentiment d'appartenance communautaire, qui peut impliquer un repli sur soi ou au contraire une ouverture sur les autres. Et s'il est souvent bien difficile de dire ce qui relève du fait huguenot dans les histoires nationales (un legs le plus souvent diffus qui s'est mêlé à bien d'autres influences), son héritage, chargé de sens, peut lui-même se voir attribuer des valeurs différentes (universelles ou spécifiques à un groupe constitué), d'un territoire à l'autre, et d'une période à l'autre. Il peut tout à la fois être fédérateur (symbole de liberté pour les démocrates) et discriminatoire (pour ceux qui veulent justifier leur pouvoir exclusif et ségrégatif). Il peut promouvoir le dialogue ou le métissage, ou au contraire prôner la différence et l'exclusion.

Au Brésil, il permet aux communautés presbytériennes – implantées dans le pays au XIX^e siècle – d'inscrire leur légitimité dans la continuité historique. En érigeant par exemple à Rio de Janeiro, en mars 2007, un monument à la mémoire des pasteurs Pierre Richier et Guillaume Chartier, venus dans le sillage de l'expédition Villegagnon, celles-ci entendent ainsi commémorer, pour le 450^e anniversaire de l'événement, « le premier culte protestant » célébré dans le pays, selon le « rite réformé » (21 mars 1557) : plonger ainsi ses racines jusqu'au cœur du XVI^e siècle, c'est se rattacher aux premiers temps de la Réforme calvinienne et s'intégrer, par la même occasion, à la grande famille protestante ; c'est s'attribuer une légitimité religieuse en s'inscrivant dans la durée, tout en renforçant son identité communautaire.

De la même manière, les mémoires collectives ou individuelles s'éloignent souvent de la réalité historique pour embrasser le champ de l'hagiographie. Quelques personnages se distinguent par l'attention particulière dont ils font l'objet de part et d'autre de l'Atlantique, que ce soit en raison de leurs qualités personnelles ou de leur illustre descendance ! Il en est ainsi, par exemple, de Nicolas Martiau. John Baer Stoudt, qui lui consacre une biographie en 1932, le décrit déjà comme « un huguenot aventureux »¹⁹. Cet ouvrage a incontestablement contribué à la formation d'une véritable légende dorée autour de sa personne, reprise par tous ceux qui célèbrent sa mémoire : depuis lors, on a

pris l'habitude de le présenter comme « un réfugié huguenot », ce qu'il ne saurait être. Nombre de commentateurs soulignent ainsi – à tort – qu'il s'est « exilé pour sa foi, victime de l'intolérance » : « protestant convaincu », il n'aurait pas hésité « à quitter sa terre natale par fidélité à sa foi huguenote » pour s'établir « en terre d'exil »²⁰. Né dans l'île de Ré et vraisemblablement issu d'une famille de négociants, donc d'un milieu aisé, il avait quitté la France, via La Rochelle, pour Londres, en 1615 au plus tard. Nous n'en connaissons malheureusement pas les motivations, même s'il est fort probable qu'il n'est pas parti pour des raisons religieuses (cela ne correspond pas au contexte politico-religieux de la période, pour cette région du moins), mais tout simplement pour des motifs économiques ou tout simplement pour apprendre la langue anglaise et parfaire sa connaissance du monde du grand négoce, comme de nombreux jeunes de l'époque. Ce que l'on sait, en revanche, c'est qu'il fut envoyé en Virginie en 1620, quittant l'Angleterre en mai, par le comte de Huntington-Hastings, dont il était devenu l'un des protégés. Ce dernier fit de lui son chargé de pouvoir pour la défense de ses intérêts (plantations, commerce) dans la jeune colonie. C'est en octobre 1631 qu'un premier monument commémoratif (un monolithe en granit doté d'une plaque de bronze) fut élevé à sa mémoire, rue Ballard, à Yorktown (Virginie), sur le terrain où il avait bâti sa maison peu après son arrivée : il fut érigé par la Société huguenote de Pennsylvanie (*Huguenot Society of Pennsylvania*), avec la coopération de la Fédération nationale des Sociétés huguenotes (*National Federation of the Huguenot Societies*), la Commission du cent-cinquantième de Yorktown et la *Martiau-Washington Memorial Association*. On rendit alors hommage à un symbole national. À travers lui, on célèbre l'« intrépide huguenot », un pionnier – il était arrivé en Virginie en août 1620, soit 13 ans seulement après la fondation de Jamestown, la première ville anglaise en Amérique du Nord – qui par son courage, ses qualités et son travail était devenu « capitaine », puis « membre de la Chambre des Électeurs » et « juge du comté de York ». « Premier patenté de Yorktown » – ce qui faisait de lui le premier habitant officiel de la ville –, il fut également présenté comme « l'un des responsables de l'expulsion du gouverneur Harvey [1635], ce qui représente la première opposition à la politique coloniale britannique »²¹, et en fait un véritable précurseur des *Insurgents* ! Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses qualités, il eut pour descendant deux des pères fondateurs des États-Unis d'Amérique : « par le mariage de sa fille Elizabeth avec le colonel George Reade, il devint le premier ancêtre américain à la fois du général George Washington »²² – le vainqueur de la bataille de Yorktown (1781), elle-même fondatrice pour la nation américaine – « et du gouverneur Thomas Nelson », qui signa la Déclaration d'indépendance des États-Unis, en qualité de représentant de la Virginie.

Qu'ils soient ou non structurés en association familiale, de très nombreux descendants entretiennent, encore aujourd'hui, de véritables discours apologé-

tiques et s'en font les porte-parole, y compris par la diffusion de biographies qui empruntent souvent au genre... hagiographique! Il en est ainsi, par exemple, de la famille Jaquiths, fière de ses racines françaises et du « patriotisme » de ses ancêtres. Comme beaucoup d'autres familles américaines, mais aussi britanniques ou sud-africaines, elle dispose d'un ouvrage rédigé à la mémoire du père fondateur, Abraham Jaquith (c. 1610-1676). D'abord publié à compte d'auteur (1972 et 1975), il a ensuite été réédité par la Société généalogique de Boston (1982), montrant combien le succès était au rendez-vous en termes de diffusion²³. Le site Web de l'association rappelle lui-même que l'« ancêtre » de la famille était un « *French Huguenot* », parti de La Rochelle et arrivé en Amérique en 1643, ce qui est censé le ranger dans la catégorie des « pionniers ». On souligne non seulement son rôle d'acteur dans les débuts de la nation américaine, mais aussi ses qualités personnelles : Abraham Jaquith n'a-t-il pas joui précocement – dès 1656 – du statut si envié de *Freeman* dans sa ville d'accueil (Charlestown, Suffolk, Massachusetts) ? Cela aurait en effet « signifi[é] qu'il était accepté comme un membre à part entière au sein de l'Église et de la communauté, réunissant toutes les exigences liées à la foi et à la morale »... Il aurait également donné naissance à une « famille de patriotes bien connue et hautement respectée », car ses descendants n'auraient pas hésité à participer à la guerre d'Indépendance américaine, en se plaçant du côté de la « liberté²⁴ ».

CONCLUSION

Au-delà de la multiplicité des trajectoires individuelles, il n'en demeure pas moins que la « diaspora » huguenote a laissé, dans le bassin atlantique, un patrimoine riche et diversifié (patronymes, édifices, objets, toponymes, plaques commémoratives, statues, mythes et légendes, etc.), très souvent rattaché à l'histoire d'un ou de plusieurs individus. Celui-ci est cependant marqué par un émiettement géographique, par un relatif isolement parfois, par une reconnaissance collective et une mise en valeur variables. Il est ignoré dans certains territoires, alors qu'en d'autres endroits, il bénéficie d'une attention particulière. C'est en grande partie sa remise en contexte historique qui lui donne du sens, qui le transforme en un vecteur de messages collectifs (valeurs, enseignements à léguer à la postérité). Toutefois, il apparaît que les faits historiques ont été souvent dénaturés par la mémoire collective, la valorisation du patrimoine pouvant alors permettre de rétablir la vérité historique, à condition qu'elle s'appuie sur une démarche scientifique rigoureuse.

Cet héritage se voit lui-même associé à des discours qui ne reflètent pas forcément la valeur patrimoniale réelle de chacune de ses composantes : tel site ou monument sera pour les uns – membres de la communauté réformée, descendants de huguenots, par exemple – considéré comme fondateur (prise

de possession mémorielle), alors que pour d'autres – les individus non sensibilisés à l'histoire huguenote –, il sera doté d'une importance marginale, voire négligeable, surtout quand il n'a pas d'intérêt particulier sur le plan esthétique ou architectural. Il peut faire également l'objet de polémiques, notamment quand il est lié à l'esclavage. Cela renvoie au processus d'appropriation du patrimoine culturel par des groupes constitués – y compris d'essence familiale –, ce processus relevant de démarches et de motivations spécifiques à chacun d'entre eux : lieux et artefacts peuvent ainsi faire l'objet de regards contradictoires et se voir investis d'une mémoire différenciée, même s'il est un socle commun : la mythification du Refuge.

Quelle que soit leur nature (aménagements, constructions diverses, paysages, objets, meubles, repères commémoratifs, etc.) et qu'ils aient ou non un intérêt esthétique particulier, ces biens patrimoniaux sont les dépositaires de la mémoire collective protestante, par la charge émotionnelle et affective dont ils sont à la fois les porteurs et les vecteurs. Leur mise en valeur est fondamentale pour mieux comprendre le quotidien des huguenots, ou de leurs descendants. Cela contribue également à renforcer – ou à maintenir – un esprit communautaire, celui qui anime les associations de famille ou les associations huguenotes : ce patrimoine donne en effet du sens au discours historique et identitaire ; il en matérialise et en justifie même le contenu.

Qu'ils se créent ou qu'ils s'effondrent, les mythes ne sont cependant jamais loin... Et si la recherche universitaire ouvre la voie à la « réécriture de l'histoire du Refuge » et, à travers elle, à un renouvellement historiographique²⁵, il faut bien le reconnaître : elle se heurte, dans la diffusion de ses acquis, à une légende dorée encore bien ancrée dans les esprits et les habitudes. L'« histoire critique » se substituant peu à peu à l'« histoire hagiographique », Philippe Joutard souligne combien « la démarche historique, exigeante et distanciée, ne détruit pas le lien qu'une communauté entretient avec son passé ; elle lui donne une dimension universelle et plus facilement transmissible²⁶ ». Elle lui permet également de mieux se projeter vers l'avenir. Mais cela ne saurait faire oublier l'un des enseignements de cet ouvrage : la figure du huguenot oscille en permanence entre traditions et modernité, chacun pouvant trouver en elle ce qu'il (re)cherche. Finalement, ce qui compte, ce n'est pas tant ce que l'on dit sur les huguenots, mais ce que l'on en retient en termes de messages et de valeurs à léguer à la postérité²⁷...

Mickaël AUGERON

NOTES

1. Sur environ 200 000 huguenots à avoir quitté la France dans la seconde moitié du XVII^e siècle et au cours du siècle suivant.
2. Notons que quelques chercheurs s'y sont essayés à l'échelle nationale, tel Robin D. Gwynn pour l'Angleterre : *The Huguenot Heritage: the History and the Contributions of the Huguenots in Britain*, London, Routledge and Kegan Paul, 1985 ; voir également Mickaël AUGERON, Didier POTON et Bertrand VAN RUYMBEKE (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique* : vol. 1 : *Pour Dieu, la Cause ou les Affaires*, Paris, PUPS/Les Indes savantes, 2009 ; vol. 2 : *Fidélités, racines et mémoires*, Paris, Les Indes savantes, 2012.
3. L'héritage de Calvin est en effet indissociable de la Réforme « calvinienne » et des Églises qui en sont issues (presbytérianisme, etc.) : il a lui-même fait l'objet de nombreuses études, mais peu mettent en œuvre une véritable approche comparative, à une échelle territoriale élargie : John H. BRATT (dir.), *The Heritage of John Calvin*, Grand Rapids (Michigan), Wn.B. Eerdmans, 1973 ; Stanford W. REID (dir.), *Calvino e Sua Influência no mundo occidental*, São Paulo, Casa Editora Presbiteriana, 1990 ; Jean-Jacques BAUSWEIN et Lukas VISCHER, *The Reformed family worldwide: a survey of Reformed Churches, theological schools, and international organizations*, Grand Rapids (Michigan), Wn.B. Eerdmans, 1999.
4. Mickaël AUGERON, « L'héritage huguenot dans l'espace atlantique : quel bilan ? », dans Mickaël AUGERON, Didier POTON et Bertrand VAN RUYMBEKE (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p. 421-453.
5. Bertrand VAN RUYMBEKE, « Minority Survival. The Huguenot Paradigm in France and the Diaspora », dans Bertrand VAN RUYMBEKE et Randy J. SPARKS (dir.), *Memory and Identity. The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, University of South Carolina Press, 2003, p. 13-18.
6. Eckart BIRNSTIEL, « Introduction », dans Eckart BIRNSTIEL (dir.), *La Diaspora des huguenots. Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 15-25.
7. Mickaël AUGERON, « Célébrer les *Martyrs de la Guanabara* : Rio de Janeiro, lieu de mémoire pour les communautés presbytériennes du Brésil », dans Mickaël AUGERON, Didier POTON et Bertrand VAN RUYMBEKE (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p. 405-420.
8. *Rotary Club of Huguenot Trail web site* : [<http://www.huguenottrailrotary.org/>] (consulté le 2 janvier 2019).
9. Mickaël AUGERON, « Mémoire huguenote et construction patrimoniale : le rôle des associations (Afrique du Sud, États-Unis, France) », dans Mickaël AUGERON, Didier POTON et Bertrand VAN RUYMBEKE (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p. 345-382.
10. Bernard FISHER, « Macon Memorial », *The Historical Marker Database*, avril 2009, [www.hmdb.org/marker.asp?marker=21143] (consulté le 15 décembre 2018).
11. « Dubois Family Association », [<https://www.huguenotstreet.org/dubois>] (consulté le 5 janvier 2019) ; et le site officiel de l'association, [<http://www.dbfa.org/>] (consulté le 5 janvier 2019).
12. Pour une liste – non exhaustive – de ces Sociétés huguenotes, voir le site *Huguenots en France*, [www.huguenots.fr/societes-huguenotes] (consulté le 12 décembre 2018).
13. Critères définis par la *National Huguenot Society* et toutes les Sociétés qui lui sont affiliées, [www.huguenot.netnation.com/general/mbrship.htm] (consulté le 12 décembre 2018).
14. On doit toutefois signaler que sans avoir été officiellement supprimée la *Huguenot Society of Canada* a cessé ses activités depuis 2003.
15. Pour le bassin atlantique, les principales d'entre elles sont : *The Huguenot Society of America*, *Huguenot Heritage*, *Historic Huguenot Street*, *The Huguenot Society of South Carolina*, *The Huguenot Society of the Founders of Manakin in the Colony of Virginia*, *The National Huguenot Society* (avec ses relais dans de nombreux États américains), *The Huguenot Society of Great Britain and Ireland*, *Fondation huguenote des Pays-Bas*, *The Huguenot Foundation Of South Africa* et la *Huguenot Society of South Africa* qui lui est désormais associée (avec *The Huguenot Museum of South Africa* et *The Huguenot Monument of South Africa*).
16. Fondée dès 1885, sous le nom de *The Huguenot Society of London*, elle a changé de dénomination en 1986. Voir le site officiel de la Société, [www.huguenotsociety.org.uk] (consulté le 12 décembre 2018).

17. Voir les pages Web de la Société, [<http://www.huguenot.netnation.com/states/states.htm>] (consulté le 10 octobre 2009).
18. Site officiel de la *Huguenot Society of South Carolina*, [www.huguenotsociety.org] (consulté le 12 décembre 2018).
19. John BAER STOUT, *Nicolas Martiau, the Adventurous Huguenot, the Military Engineer, and the Earliest American Ancestor of George Washington*, Norristown, The Norristown Press, 1932.
20. Francine STEIN, « Nicolas Martiau, ancêtre huguenot français de George Washington », émission du *Comité protestant des Amitiés françaises à l'Étranger*, diffusée le 3 août 1997, sur *France-Culture*, [www.huguenots.fr/2010/09/nicolas-martiau-ancetre-huguenot-francais-de-george-washington].
21. Des colons, dont Martiau, s'étaient en effet élevés contre le gouverneur, accusé de ne rien comprendre aux affaires de la colonie, à laquelle il essayait d'imposer des lois décidées dans la lointaine Angleterre.
22. John Washington et son frère Lawrence n'émigrèrent en Virginie qu'en 1657.
23. George OAKES JAQUITH et Georgetta JAQUITH WALKER, *The Jaquith family in America*, Boston, New England Historic Genealogical Society, 1982.
24. « The Jaquiths : Family of Patriots », [<http://freepages.rootsweb.com/~qvarizona/family/jaquith.html>] (consulté le 12 décembre 2018).
25. Eckart BIRNSTIEL, « Introduction », art. cité, p. 17 et 20.
26. Philippe JOUTARD, « Préface », dans Eckart BIRNSTIEL (dir.), *op. cit.*, p. 13.
27. Mickaël AUGERON, « L'héritage huguenot... », art. cité, p. 450-451.